

**SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 28 FÉVRIER 2024**

Effectif du Comité Syndical	14
Délégués en Exercice	12
<b>DELIBERATION N° 2024-007</b>	

L'an **DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE VINGT HUIT FÉVRIER** à neuf heures quarante, se sont réunis au sein de la salle des mariages de la Commune de Roquebrune-Sur Argens, les membres du Comité Syndical légalement convoqués le vingt-et-un février 2024, sous la présidence de Monsieur Georges BOTELLA, Président du Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel (S.M.G.S.E) et Maire de Théoule-Sur-Mer.

**PRÉSENTS :**

Georges BOTELLA – Christophe CHIOCCA - Jean-Pierre KLINHOLFF – Michel FLEURY - Eve STEINMETZ – Charles MARCHAND - Isabelle MARTEL - Mireille ANILLO - Martine BOUVARD - Sylvie BLANC

**REPRÉSENTÉS :** Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom :

Jean-François MOISSIN donne pouvoir à Mireille ANILLO  
Frédéric MASQUELIER donne pouvoir à Georges BOTELLA

**ABSENTS EXCUSÉS :**

Guillaume DECARD - Jean-Luc RICHARD - Michel REZK

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Christophe CHIOCCA

.....\*.....

**OBJET : ANIMATION PIDAF ESTEREL**

**DEMANDE D'UNE AIDE FINANCIERE AUPRES DE LA REGION SUD - PROVENCE  
ALPES COTE D'AZUR POUR L'ANNEE 2024**

**Délibération n° 2024-007**

Le Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel (S.M.G.S.E) est porteur de la compétence Défense de la Forêt Contre l'Incendie (DFCI) et met en œuvre le Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (PIDAF) Estérel. Le territoire couvert concerne les communes des Adrets-de-l'Estérel, Bagnols-en-Forêt, Fréjus, Puget-sur-Argens et Saint-Raphaël. Une étude d'extension du PIDAF Estérel sur la commune de Roquebrune-sur-Argens est en cours et doit se finaliser en 2024.

Dans ce cadre, une mission technique, dite d'animation, est portée en interne par le Syndicat. Elle comprend l'enquête et l'expertise sur la DFCI et l'animation du PIDAF Estérel dont la concertation entre tous les acteurs partenaires de la forêt afin de mettre en œuvre les actions programmées.

Le montant prévisionnel pour l'année 2024 s'élève à 28.384,00 € TTC.

Le Syndicat sollicite une aide auprès du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur pour l'année 2024 correspondant à 50% du montant TTC susmentionné soit 14.192,00 €.

**Le Comité syndical,**

**Après en avoir délibéré,**

**APRÈS** avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité des membres présents,

. **SOLLICITE à l'unanimité des membres** l'attribution d'aides publiques auprès du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, pour un montant de 14.192,00 € correspondant à 50% du montant total de l'opération s'élevant à 28.384,00 € TTC afin de réaliser la mission d'animation PIDAF 2024,

. **S'ENGAGE à l'unanimité des membres** à financer, avec les participations des communes, la part des dépenses qui ne sera pas couverte par les subventions,

. **S'ENGAGE à l'unanimité des membres** à inscrire au budget les crédits afférents,

. **DONNE à l'unanimité des membres** pouvoir à Monsieur le Président pour signer tout document et acte relatifs à ce projet.

**AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ**, les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

**POUR EXPÉDITION CONFORME**

Le 28 février 2024

LE PRÉSIDENT,

DU

GRAND SITE

DE L'ESTEREL

Georges BOTELLA

Accusé de réception en préfecture  
083-258301555-20240228-2024-007-DE  
Date de réception préfecture : 29/02/2024